

AGENCE DE LA VERRERIE

TARIF DES HONORAIRES DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Tarif applicable à partir du 01 Janvier 2022 avec un taux de T.V.A de 20%.

APPLICABLE PAR TRANCHE DE PRIX MAXIMUMS DE VENTE (Non cumulable)

TRANCHE DE PRIX MAXIMUMS	HONORAIRE S.H.T.	T.V.A 20%	HONORAIRES T.T.C. A CHARGE DU VENDEUR
De 1€ à 19 999€	2 417€	483€	2 900€
De 20 000€ à 29 999€	3 250€	650€	3 900€
De 30 000€ à 39 999€	4 083€	817€	4 900€
De 40 000€ à 49 999€	4 917€	983€	5 900€
De 50 000€ à 69 999€	5 750€	1 150€	6 900€
De 70 000€ à 89 999€	6 583€	1 317€	7 900€
De 90 000€ à 119 999€	7 417€	1 483€	8 900€
De 120 000€ à 149 999€	8 250€	1 650€	9 900€
De 150 000€ à 169 999€	9 083€	1 817€	10 900€
De 170 000€ à 189 999€	9 917€	1 983€	11 900€
De 190 000€ à 209 999€	10 750€	2 150€	12 900€
De 210 000€ à 229 999€	11 583€	2 317€	13 900€
De 230 000€ à 249 999€	12 417€	2 483€	14 900€
au delà de 250 000€			6 % du prix maximums net vendeur

Avis de valeur écrit à partir de 100€ TTC - Photocopie 0,15€ TTC l'unité.
Compromis de vente seul 2 000€ TTC

**TARIF DES HONORAIRES DE
LOCATION - GERANCE EN EURO\$**

LOCATION - Année de référence 2014

Plafonnement réglementaire des honoraires de location en zone non tendue

Montant max par m² de surface habitable de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€ TTC
Montant max par m² de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC

Honoraires à la charge du locataire/bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation si le logement est inférieur 20m² (bailleur) : 100€ TTC
Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 5% € TTC du loyer annuel HC
Honoraires d'état des lieux d'entrée : 3% € TTC du loyer annuel HC

* Ces honoraires seront révisés chaque année dans les mêmes conditions que celles fixées par l'article 3 du décret n°2014-890 du 1er août 2014

Location garage : 75€ TTC

TVA en vigueur 20%

GERANCE DE BIEN IMMOBILIER A USAGE D'HABITATION : (charge bailleur)

6,66% HT soit 8% TTC sur les encaissements hors dépôt de garantie pour loyer supérieur à 331€

8% HT soit 9,60% TTC sur les encaissements hors dépôt de garantie pour loyer inférieur à 330€

Option garantie des Loyers Impayés, protection juridique et déclarations Immobilières :

2,50 % TTC du quittancement annuel charges comprises et 25€ TTC de frais de dossier

En cas de rupture de contrat : indemnité égale au montant des honoraires restant à percevoir au prorata

des honoraires de la date d'échéance conventionnelle

FRAIS ANNEXES : un avenant à un bail : 75€ TTC à la charge du locataire

Duplicata de quittance de loyer : 5€ TTC à la charge du locataire + Duplicata de bail ou d'état des lieux 25€ TTC

GERANCE DE GARAGE : 12% HT soit 14,40% TTC du loyer mensuel charges comprises

Achat - Vente - Location

Sège Social : 87, Rue Maréchal Foch 71200 LE CREUSOT - Téléphone : 03 85 73 05 86 - immo.kreuzot@century21.fr - SARL CEDAM au capital de 3000€ - TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE-FRANCHISE INDEPENDANT-Carte Professionnelle N°CPI 7104 2018 000 023 417 (Chambre de commerce et de l'industrie de Saône et Loire) - Garantie financière : ALLIANZ W&D 1, Cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex pour un montant de 110 000 euros-RC Le Crucet - 491 045 563-Ced APE 6831Z